



## **L'aménagement et le mobilier des dortoirs au sein d'un service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants âgés de moins de 2 ans**

L'autonomie, la participation, la bienveillance, l'inclusion sont des vecteurs primordiaux pour l'accompagnement de jeunes enfants au sein d'un service d'éducation et d'accueil.

« Un environnement bien préparé crée suffisamment d'espace pour que l'enfant puisse expérimenter et élargir ses capacités nouvellement acquises sans danger, à son propre rythme. »<sup>1</sup>

Suivant les termes du cadre de référence national sur l'éducation non-formelle et du règlement grand-ducal modifiée du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de service d'éducation et d'accueil pour enfants, le dortoir permet aux enfants un sommeil sans perturbations dans une atmosphère chaleureuse qui transmet aux enfants un sentiment de protection. Le cadre de référence national met en avant l'importance de l'autonomie, la participation ainsi que l'inclusion des enfants. Il s'agit de créer un contexte favorable à l'autonomie afin que l'enfant acquière les compétences nécessaires.

La participation de l'enfant à la vie active en structure d'accueil est indispensable. Chaque enfant a son besoin de repos et de sommeil individuel qui est favorisé en utilisant une panoplie de différents lits afin de respecter le développement et le rythme de l'enfant. Comme évoqué dans le cadre de référence national sur l'éducation non-formelle, « dès les premières années de leur vie, les enfants sont des partenaires d'interaction socialement compétents qui engrangent d'importantes expériences d'éducation »<sup>2</sup>.

La bienveillance des membres du personnel encadrant est également un point important à ne pas négliger. L'attitude face aux besoins de l'enfant, notamment au besoin de repos et de l'autonomie est primordiale.

Par ailleurs, une variation de lits au sein du dortoir permet au personnel encadrant de favoriser leur santé du dos et de disposer d'un mobilier qui est choisi « de manière à correspondre aux critères d'ergonomie lors de leur utilisation » (Prescriptions ITM-SST 1514.3).

En utilisant une variation de différents lits, l'autonomie de l'enfant est favorisée tout au long de son séjour au sein du service d'éducation et d'accueil et de son développement psychomoteur. L'enfant est apte à décider de se coucher de façon autonome quand il a sommeil ou de se lever librement lorsqu'il n'a plus le besoin de dormir. « Il est indispensable, particulièrement pour cette tranche d'âge, de tenir compte de manière flexible du rythme biologique et des besoins d'attention, de communication, de jeu, de mouvement ou de détente, entre autres, que peuvent manifester les enfants de manière spontanée. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Service national de la jeunesse, Charlotte Bühler, Institut für praxisorientierte Kleinkindforschung ; Université du Luxembourg, Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes (Edition 2021); p.50

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Service national de la jeunesse, Charlotte Bühler, Institut für praxisorientierte Kleinkindforschung ; Université du Luxembourg, Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes (Edition 2021); p.44

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Service national de la jeunesse, Charlotte Bühler, Institut für praxisorientierte Kleinkindforschung ; Université du Luxembourg, Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes (Edition 2021); p.44



S'y ajoutent les critères de sécurité. Un enfant peut se coincer entre deux lits superposés, comme c'était malheureusement le cas récemment, et peut basculer au-dessus des barreaux en essayant de sortir du lit ou peut se coincer un membre du corps (bras, pieds, tête) entre les barreaux.

En tenant compte des différents points énumérés ci-dessous, le dortoir des jeunes enfants **ne peut plus faire l'objet de lits dits « à barreaux » superposés.**

Afin de respecter le cadre de référence national sur l'éducation non-formelle, le dortoir pour jeunes enfants doit disposer d'une variation de types de lits proposés pour cette tranche d'âge choisi dans le commerce spécialisé, afin de permettre l'inclusion, l'autonomie, la participation et la sécurité des enfants. La variation de lits sans barreaux peut être choisie au sein du service d'éducation et d'accueil selon les besoins des enfants accueillis comme par exemple : lits « panier », lit au sol, matelas, etc...

**Veillez donc noter, qu'il est désormais autorisé de disposer entre obligatoirement 1 lit à barreaux et au maximum d'1/5 de lits dits « à barreaux » au sein d'un dortoir.**

« Pour les enfants en bas âge aussi, le rythme journalier individuel est primordial. »<sup>4</sup>

Le règlement grand-ducal modifiée du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de service d'éducation et d'accueil pour enfants prévoit une surface de 2m<sup>2</sup> par lit dans les dortoirs pour jeunes enfants âgés moins de 2 ans. La surface est prévue pour les lits au sol et est suffisante pour ne pas devoir faire recours à des lits superposés qui ne correspondent ni au développement de l'autonomie de l'enfant ni au cadre de référence national sur l'éducation non-formelle.

---

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Service national de la jeunesse, Charlotte Bühler, Institut für praxisorientierte Kleinkindforschung ; Université du Luxembourg, Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes (Edition 2021); p.44